

## AVENANT NUMÉRO 2

### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LES COMMUNAUTÉS D'ODANAK ET DE WÓLINAK POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** LE CONSEIL DES ABÉNAKIS D'ODANAK,  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil d'Odanak »)
- ET :** LE CONSEIL DES ABÉNAKIS DE WÓLINAK,  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil de Wólinak »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans les communautés d'Odanak et de Wólinak pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police des Abénakis à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
    - 808 034 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
    - 830 255 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
    - 853 087 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
    - 1 061 298,87 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 42 571,87 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
    - 1 114 780 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

1 145 436 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;  
1 176 935 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;  
1 209 301 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;  
1 242 557 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;  
1 276 727 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 10 718 410,87 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
579 686 \$ pour le Canada;  
535 094 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
595 627 \$ pour le Canada;  
549 809 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
612 006 \$ pour le Canada;  
564 929 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :  
628 837 \$ pour le Canada;  
580 464 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :  
646 130 \$ pour le Canada;  
596 427 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :  
663 898 \$ pour le Canada;  
612 829 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra

tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.


**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL DES ABÉNAKIS D'ODANAK,**

  
LE CHEF

2023-03-07  
signé le

**POUR LE CONSEIL DES ABÉNAKIS DE WÓLINAK,**

  
LE CHEF

2023-03-06  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

**Malone, Daniel** Digitally signed by Malone, Daniel  
Date: 2023.03.01 13:23:55 -04'00'  
LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**  
**Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak**

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	579 686,00 \$
Gouvernement du Québec	535 094,00 \$
Sous-total – En espèce	1 114 780,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 114 780,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 114 780,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**  
**Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak**

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	4 160,00 \$	3 840,00 \$		8 000,00 \$
Coûts des installations policières	19 430,00 \$	17 935,00 \$		37 365,00 \$
Dépenses administratives	34 756,00 \$	32 083,00 \$		66 839,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	22 490,00 \$	20 760,00 \$		43 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	38 015,00 \$	35 091,00 \$		73 106,00 \$
Équipement policier	10 920,00 \$	10 080,00 \$		21 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	437 019,00 \$	403 401,00 \$		840 420,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	579 686,00 \$	535 094,00 \$	0,00 \$	1 114 780,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>579 686,00 \$</b>	<b>535 094,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 114 780,00 \$</b>

**Revenus pour l'exercice financier 2023-2024**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	595 627,00 \$
Gouvernement du Québec	549 809,00 \$
Sous-total – En espèce	1 145 436,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 145 436,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 145 436,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 680,00 \$	4 320,00 \$		9 000,00 \$
Coûts des installations policières	19 769,00 \$	18 248,00 \$		38 017,00 \$
Dépenses administratives	35 553,00 \$	32 819,00 \$		68 372,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 770,00 \$	63 480,00 \$		132 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	39 476,00 \$	36 440,00 \$		75 916,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	395 243,00 \$	364 838,00 \$		760 081,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	595 627,00 \$	549 809,00 \$	0,00 \$	1 145 436,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>595 627,00 \$</b>	<b>549 809,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 145 436,00 \$</b>

**Revenus pour l'exercice financier 2024-2025**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

	Montant
<b>Financement gouvernemental</b>	
Sécurité publique Canada	612 006,00 \$
Gouvernement du Québec	564 929,00 \$
Sous-total – En espèce	1 176 935,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 176 935,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 176 935,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Coûts des installations policières	20 115,00 \$	18 567,00 \$		38 682,00 \$
Dépenses administratives	36 372,00 \$	33 575,00 \$		69 947,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	23 530,00 \$	21 720,00 \$		45 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	40 995,00 \$	37 841,00 \$		78 836,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	453 658,00 \$	418 762,00 \$		872 420,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	612 006,00 \$	564 929,00 \$	0,00 \$	1 176 935,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>612 006,00 \$</b>	<b>564 929,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 176 935,00 \$</b>

**Revenus pour l'exercice financier 2025-2026**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	628 837,00 \$
Gouvernement du Québec	580 464,00 \$
Sous-total – En espèce	1 209 301,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 209 301,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 209 301,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>Total</b>
Assurance	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Coûts des installations policières	20 468,00 \$	18 894,00 \$		39 362,00 \$
Dépenses administratives	37 214,00 \$	34 351,00 \$		71 565,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	69 810,00 \$	64 440,00 \$		134 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	42 572,00 \$	39 298,00 \$		81 870,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	420 917,00 \$	388 537,00 \$		809 454,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	628 837,00 \$	580 464,00 \$	0,00 \$	1 209 301,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>628 837,00 \$</b>	<b>580 464,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 209 301,00 \$</b>

**Revenus pour l'exercice financier 2026-2027**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

	Montant
<b>Financement gouvernemental</b>	
Sécurité publique Canada	646 130,00 \$
Gouvernement du Québec	596 427,00 \$
Sous-total – En espèce	1 242 557,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 242 557,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 242 557,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	6 240,00 \$	5 760,00 \$		12 000,00 \$
Coûts des installations policières	20 829,00 \$	19 227,00 \$		40 056,00 \$
Dépenses administratives	38 079,00 \$	35 149,00 \$		73 228,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	24 570,00 \$	22 680,00 \$		47 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	44 212,00 \$	40 811,00 \$		85 023,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	480 064,00 \$	443 136,00 \$		923 200,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	646 130,00 \$	596 427,00 \$	0,00 \$	1 242 557,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>646 130,00 \$</b>	<b>596 427,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 242 557,00 \$</b>

**Revenus pour l'exercice financier 2027-2028**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	663 898,00 \$
Gouvernement du Québec	612 829,00 \$
Sous-total – En espèce	1 276 727,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 276 727,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 276 727,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>Total</b>
Assurance	6 760,00 \$	6 240,00 \$		13 000,00 \$
Coûts des installations policières	21 197,00 \$	19 567,00 \$		40 764,00 \$
Dépenses administratives	38 967,00 \$	35 969,00 \$		74 936,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	70 850,00 \$	65 400,00 \$		136 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	45 916,00 \$	42 384,00 \$		88 300,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	448 072,00 \$	413 605,00 \$		861 677,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	663 898,00 \$	612 829,00 \$	0,00 \$	1 276 727,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>663 898,00 \$</b>	<b>612 829,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 276 727,00 \$</b>



**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés		Titre du Projet / Programme		Type du Financement	
Identification du dossier (numéro de projet, région, ... autre)		0		Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés		Exercice Financier Précédents			
Montant Total		20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Exercice Financier en cours		20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
0.00					
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3
		0	0.00	0.00	0.00
Total Dépenses			0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé					
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada pouvant demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.					
Signature :		Date:			
(Nom en lettres majuscules et signature)					
Attestation de l'agent de programme					
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.					
Signature :		Date:			
(Nom en lettres majuscules et signature)					
Notes:					
* Amortissement (non permis)					
Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (f) doit être identifié et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.					

## AVENANT NUMÉRO 2

### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LES COMMUNAUTÉS D'ODANAK ET DE WÔLINAK POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :**           **LE CONSEIL DES ABÉNAKIS D'ODANAK,**  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil d'Odanak »)
- ET :**               **LE CONSEIL DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK,**  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil de Wôlinak »)
- ET :**               **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :**               **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans les communautés d'Odanak et de Wôlinak pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police des Abénakis à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
    - 808 034 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
    - 830 255 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
    - 853 087 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
    - 1 061 298,87 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 42 571,87 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
    - 1 114 780 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

1 145 436 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;  
1 176 935 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;  
1 209 301 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;  
1 242 557 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;  
1 276 727 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 10 718 410,87 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
579 686 \$ pour le Canada;  
535 094 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
595 627 \$ pour le Canada;  
549 809 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
612 006 \$ pour le Canada;  
564 929 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :  
628 837 \$ pour le Canada;  
580 464 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :  
646 130 \$ pour le Canada;  
596 427 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :  
663 898 \$ pour le Canada;  
612 829 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra

tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL DES ABÉNAKIS D'ODANAK,**

\_\_\_\_\_  
LE CHEF

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE CONSEIL DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK,**

\_\_\_\_\_  
LE CHEF

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



---

LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

---

signé le

et



---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

2023-03-27

---

signé le

et



---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

---

signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	579 686,00 \$
Gouvernement du Québec	535 094,00 \$
Sous-total – En espèce	1 114 780,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 114 780,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 114 780,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 160,00 \$	3 840,00 \$		8 000,00 \$
Coûts des installations policières	19 430,00 \$	17 935,00 \$		37 365,00 \$
Dépenses administratives	34 756,00 \$	32 083,00 \$		66 839,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	22 490,00 \$	20 760,00 \$		43 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	38 015,00 \$	35 091,00 \$		73 106,00 \$
Équipement policier	10 920,00 \$	10 080,00 \$		21 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	437 019,00 \$	403 401,00 \$		840 420,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	579 686,00 \$	535 094,00 \$	0,00 \$	1 114 780,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>579 686,00 \$</b>	<b>535 094,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 114 780,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	595 627,00 \$
Gouvernement du Québec	549 809,00 \$
Sous-total – En espèce	1 145 436,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 145 436,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 145 436,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 680,00 \$	4 320,00 \$		9 000,00 \$
Coûts des installations policières	19 769,00 \$	18 248,00 \$		38 017,00 \$
Dépenses administratives	35 553,00 \$	32 819,00 \$		68 372,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 770,00 \$	63 480,00 \$		132 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	39 476,00 \$	36 440,00 \$		75 916,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	395 243,00 \$	364 838,00 \$		760 081,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	595 627,00 \$	549 809,00 \$	0,00 \$	1 145 436,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>595 627,00 \$</b>	<b>549 809,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 145 436,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	612 006,00 \$
Gouvernement du Québec	564 929,00 \$
Sous-total – En espèce	1 176 935,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 176 935,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 176 935,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Coûts des installations policières	20 115,00 \$	18 567,00 \$		38 682,00 \$
Dépenses administratives	36 372,00 \$	33 575,00 \$		69 947,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	23 530,00 \$	21 720,00 \$		45 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	40 995,00 \$	37 841,00 \$		78 836,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	453 658,00 \$	418 762,00 \$		872 420,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	612 006,00 \$	564 929,00 \$	0,00 \$	1 176 935,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>612 006,00 \$</b>	<b>564 929,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 176 935,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	628 837,00 \$
Gouvernement du Québec	580 464,00 \$
Sous-total – En espèce	1 209 301,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 209 301,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 209 301,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Coûts des installations policières	20 468,00 \$	18 894,00 \$		39 362,00 \$
Dépenses administratives	37 214,00 \$	34 351,00 \$		71 565,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	69 810,00 \$	64 440,00 \$		134 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	42 572,00 \$	39 298,00 \$		81 870,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	420 917,00 \$	388 537,00 \$		809 454,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	628 837,00 \$	580 464,00 \$	0,00 \$	1 209 301,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>628 837,00 \$</b>	<b>580 464,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 209 301,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	646 130,00 \$
Gouvernement du Québec	596 427,00 \$
Sous-total – En espèce	1 242 557,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 242 557,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 242 557,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 240,00 \$	5 760,00 \$		12 000,00 \$
Coûts des installations policières	20 829,00 \$	19 227,00 \$		40 056,00 \$
Dépenses administratives	38 079,00 \$	35 149,00 \$		73 228,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	24 570,00 \$	22 680,00 \$		47 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	44 212,00 \$	40 811,00 \$		85 023,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	480 064,00 \$	443 136,00 \$		923 200,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	646 130,00 \$	596 427,00 \$	0,00 \$	1 242 557,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>646 130,00 \$</b>	<b>596 427,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 242 557,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	663 898,00 \$
Gouvernement du Québec	612 829,00 \$
Sous-total – En espèce	1 276 727,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>1 276 727,00 \$</b>
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 276 727,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Odanak et de Wôlinak

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 760,00 \$	6 240,00 \$		13 000,00 \$
Coûts des installations policières	21 197,00 \$	19 567,00 \$		40 764,00 \$
Dépenses administratives	38 967,00 \$	35 969,00 \$		74 936,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	70 850,00 \$	65 400,00 \$		136 250,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	45 916,00 \$	42 384,00 \$		88 300,00 \$
Équipement policier	11 440,00 \$	10 560,00 \$		22 000,00 \$
Formation et recrutement	5 720,00 \$	5 280,00 \$		11 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Organes directeurs de la police	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	448 072,00 \$	413 605,00 \$		861 677,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	52,00 \$	48,00 \$		100,00 \$
Voyages en régions éloignées	2 860,00 \$	2 640,00 \$		5 500,00 \$
Sous-total – En espèce	663 898,00 \$	612 829,00 \$	0,00 \$	1 276 727,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>663 898,00 \$</b>	<b>612 829,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 276 727,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
<b>Financement total sous l'Entente</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
																		% Cumul approuvée par SP	n/a
																		% Cumul réel de SP	n/a
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commentaires:																			
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>										<b>Attestation de l'agent de programme</b>									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Notes:</b> * Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								